

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
4 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	5 ^m 53 ^m soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 ^m 39 ^m matin.
5 ^m 10 ^m soir.	1 ^m 40 ^m soir.	2 ^m 51 ^m soir.	4 ^m » » soir.	4 ^m 22 ^m soir.	11 ^m 6 ^m »	4 h. 41 ^m matin.	2 ^m 48 ^m soir.
10 ^m » »	5 ^m 40 ^m »	7 ^m 34 ^m »	8 ^m 52 ^m »	9 ^m 33 ^m »			

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 23 Mai.

Le *National* raconte que MM. Henri Brisson, Floquet, Brelay, Allain Targé, Margue et Galineau, membres du bureau de l'Union républicaine, ont été reçus par M. le Royer, ministre de la justice.

Les délégués de l'Union républicaine avaient demandé une entrevue au ministre pour connaître à un point de vue général la façon dont la loi d'amnistie avait été appliquée.

Les délégués ont fait observer à M. le Royer que beaucoup de détenus de la Commune, condamnés pour faits essentiellement politiques, n'avaient pas été compris dans les décrets de grâce.

M. Brelay a cité l'exemple d'un déporté simple commué en dix années de bannissement et a demandé au ministre si une fois cette peine subie, ce condamné rentrait en possession de ses droits.

M. le Royer a répondu que non. On a ensuite cité d'autres noms, tels que ceux d'Arthur Arnould, Rocheford, etc.

M. le ministre a répondu que le gouvernement était décidé à ne faire bénéficier de l'amnistie aucun membre de la Commune.

Quant à la question Blanqui, M. le Royer a répondu aux membres de l'Union qu'il était certain qu'au point de vue légal, la Chambre ne voudrait pas violer la loi en validant l'élection de Bordeaux.

Une discussion s'est ensuite engagée sur les motifs qui ont amené la condamnation de Blanqui et sur la part que, d'après le garde des sceaux, Blanqui aurait prise au mouvement du 18 mars.

M. Brelay a soutenu l'opinion contraire et, après avoir consulté le dossier, le garde des sceaux, a dû reconnaître que Blanqui n'était condamné que pour l'affaire du 31 octobre.

M. le Royer a déclaré alors que le gouvernement voulait bien gracier Blanqui, mais qu'il n'entendait pas le faire bénéficier de l'amnistie.

M. Floquet a insisté pour que Blanqui fût gracié après l'invalidation de son élection et qu'il bénéficiât de l'amnistie.

De cette façon, la question Blanqui, s'il était réélu à Bordeaux, ne se représenterait plus.

M. le Royer a promis aux membres de l'Union d'être leur interprète auprès des membres du cabinet, sans toutefois prendre aucun engagement.

Les délégués se sont retirés peu satisfaits des réponses du ministre de la justice, et l'on peut s'attendre à ce que les faits exposés dans cette entrevue soient portés à la tribune par M. Floquet dans un délai probablement peu éloigné.

Si les radicaux en question ont été peu satisfaits, la grande majorité de l'opinion s'en ira à M. le Royer, de son langage et de son énergie.

M. Lockroy n'a pas plutôt fait son interpellation au sujet de Mgr l'archevêque d'Aix, qu'il en prépare une autre ou plusieurs autres sur la politique ministérielle. Voici l'ordre du jour que l'extrême-gauche annonce pour couronner l'une de ces discussions :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement

n'ait pas, dans la répartition des grâces, fait une application plus politique et plus conforme à l'esprit de la loi d'amnistie, et espérant qu'à l'avenir le gouvernement l'appliquera de manière à éviter les conflits électoraux et à donner au pays l'apaisement dont il a besoin, passe à l'ordre du jour. »

Il n'est pas douteux qu'une forte majorité repoussera cet ordre du jour de défiance contre le ministère.

MM. Louis Blanc, Clémenceau et Floquet doivent, dit-on, prendre part à la discussion. Voilà un trio qui, avec le concours de M. Lockroy, assombrirait quelque peu l'avenir de la République, si on n'avait pas la preuve que l'intransigeance ne compte qu'un nombre insignifiant de prosélytes en dehors des grandes villes.

Depuis que M. Louis Blanc a déclaré que la liberté régnait en 1793, (sous le régime de l'échafaud), il ne peut être considéré que comme l'un des hommes les plus dangereux de France. Tant pis pour le gouvernement et pour les ministres qui auraient un pareil appui ! Parlant il y a quelques jours, à Troyes, devant un public aussi nombreux que mal choisi, il était environné de faisceaux rouges, de bonnets phrygiens et d'écussons portant ces mots : *Danton, Robespierre, Marat, Camille Desmoulin !*

Le devoir des bons citoyens, ralliés à la République, est de pousser le gouvernement à combattre tout ce qui émane des bas-fonds démagogiques.

La République de 1875 ne doit avoir de commun avec la première République que le souvenir et le respect du 9 thermidor, qui vit la chute des terroristes et le réveil de l'indignation publique.

Si le gouvernement hésitait, s'il voulait ménager les révolutionnaires, tout pleins de tendresse pour les massacreurs d'otages, mais odieusement implacables envers les congrégations religieuses, le terrain gagné sur les anciens partis dans ces dernières années, pourrait être facilement perdu. Ce péril, nous en sommes convaincus, n'est point à redouter ; mais nous croirions manquer de patriotisme si nous ne disions pas tout haut dans le *Journal du Lot* ce qui se dit tout bas dans les conversations particulières. Aveugles et sourds ceux qui ne verraient pas et ne comprendraient pas l'émotion qui se manifeste depuis quelque temps au sein de l'opinion. Sous la République comme sous la monarchie, le pouvoir serait-il toujours le moins bien informé du monde politique ?

La République française pose la question suivante : « Combien de catholiques consentiraient à donner le pas au curé sur le maire ? » La République française fait observer avec raison que le nombre en serait sans importance. Mais alors, lui dirons-nous, pourquoi prétendez-vous refuser à ces catholiques, qui sont d'accord avec vous sur les grands principes de la Révolution française, le droit de mettre leurs enfants dans des écoles de leur choix ? Vous reconnaissez vous-mêmes que le père de famille qui préfère les Picussiens de Cahors pour l'éducation de son fils, professe les mêmes sentiments que le père de famille qui envoie son fils au collège. Il est vrai que M. Ferry laisse aux pères

de famille la faculté de prendre chez eux des précepteurs parmi les jésuites.

Certainement les riches le feront, mais les trois quarts des élèves des congrégations, fils d'ouvriers?... En voilà de la démocratie bien entendue !

Soyez donc logiques, soyez donc vrais amis du peuple, et ne touchez pas à la liberté.

On vient de faire une intéressante découverte au sujet des opinions religieuses de M. Jules Ferry. En parcourant le journal la *Chaine d'union*, organe de la franc-maçonnerie, on a trouvé un discours de M. Jules Ferry, prononcé au sein de la loge la *Clémentine amitié*, en 1877.

Le futur ministre de l'instruction publique se déclara positiviste dans les termes suivants :

« A la crainte de la mort, vous opposez le sentiment fortifiant et consolateur de la continuité et de la perfectibilité de l'espèce humaine... Quand on est animé de cette conviction, on se sent partie intégrante du grand Etre qui ne peut périr, de cette humanité incessamment grandie, sauvée, améliorée ; alors on a conquis toute la liberté, car on est affranchi de la crainte de la mort. Voilà, mes Frères, ce qui me paraît être l'esprit dominant de vos entretiens, de votre œuvre commune ; voilà pourquoi le positivisme y tient si bien sa place... »

Un ministre de l'instruction publique positiviste ; cela ne s'était vu encore nulle part, si ce n'est en Chine et au Japon, où fleurissent l'athéisme et la doctrine du passage des âmes d'un corps dans un autre.

Que deviendra le positiviste M. Jules Ferry après son trépas ? Sera-t-il cheval de renfort pour monter les fossés de Cahors, ou bien s'élèvera-t-il dans l'échelle des êtres créés, en supposant que l'homme, aux yeux de la franc-maçonnerie, ne soit pas le plus parfait de tous ? Apparaîtra-t-il sous les traits du bœuf Apis, ou bien (*horresco referens*) sa transmigration s'opérera-t-elle dans le corps d'un congréganiste ?

Et voilà pourtant le personnage devant les fantaisies duquel les pères de famille doivent se courber, en perdant le droit sacré de faire élever leurs enfants comme il leur convient ! A moins que leur bourse ne leur permette d'avoir chez eux des professeurs de leur choix.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mai.

Voici quelques détails sur cette séance, dont nous avons donné le résumé par dépêche :

M. Germain Casse demande au ministre de la marine si le gouvernement a, ou non, l'intention de maintenir dans l'administration coloniale les fonctionnaires non républicains qui en font l'ornement. Il se plaint surtout de la nomination de M. Le Myre de Villers comme gouverneur de la Cochinchine.

M. le ministre de la marine a tenu haut et droit le pavillon de la responsabilité militaire. Son attitude a été des plus dignes. Lorsqu'il a exprimé une légitime impatience de ces remontrances dont il est assailli et qui n'ont le plus souvent pour origine

qu'un honteux intérêt personnel, lorsqu'il a flétri les dénonciations dont ses agents sont l'objet, lorsqu'il a enfin déclaré avec énergie qu'il n'obéirait qu'aux règles d'une justice strictement impartiale, ce n'est pas à l'extrême gauche, ni sur les bancs de l'union républicaine, c'est au centre, c'est à droite que les braves éclatèrent.

M. Lockroy monte à la tribune pour son interpellation relative à l'archevêque d'Aix. Le député de Marseille a jeté, non pas de l'eau, mais de l'huile sur ces ardentes dispositions. Les passages de lettres pastorales et de discours dont il donne lecture, et qu'il accentue, sont entre ses mains autant d'aiguillons qui lui servent à surexciter les passions qui s'agitent dans certains groupes. « Le décret d'abus, dit-il, c'est un vote de flétrissure sans publicité, puisque ce décret n'a pas été affiché. »

Coup de théâtre avec M. le ministre de l'intérieur : « Ce décret est affiché en ce moment, s'écrie M. Lepère. »

Applaudissements frénétiques à gauche. M. Ferry — qui a été, paraît-il, comparé dans un mandement à Julien l'Apostat — lance son jet de poussière contre le clergé en serrant la main de M. Lepère.

Bravos, applaudissements, hilarité admirative, exclamations de toute sorte : « Très-bien, lisez, parlez. Les gauches ne négligent à l'égard de M. Lockroy aucune des manifestations, à l'aide desquelles les groupes encouragent et excitent leurs orateurs favoris. Il commence par réclamer l'application du code pénal aux évêques qui parlent trop librement. 200 députés environ applaudissent. Il réclame ensuite la liberté illimitée de la parole et de la presse. La claque tombe au chiffre de 150. Il poursuit et il exprime le désir de voir la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le groupe approuvateur se réduit à 75 membres.

Le crescendo du radicalisme amène un décroissement progressif dans les adhésions.

M. Lepère gravit la tribune.

Voici le lion de l'intérieur, s'écrie une voix qui fait allusion à l'énumération des animaux dont M. Lockroy vient de parler lorsqu'il a dit que Mgr l'évêque d'Aix avait successivement comparé les radicaux et les ministres à des singes, à des lions, et à... (parlant par respect) à... des pourceaux.

M. Lepère agit sa crinière (au figuré s'entend) et en ministre prudent commence par limiter le débat.

Les grandes réformes — c'est ainsi que M. Lepère qualifie sans doute la liberté absolue de la presse et de la parole et la séparation de l'Eglise et de l'Etat dont a parlé M. Lockroy — nous nous en occuperons plus tard. L'extrême gauche n'applaudit pas.

« J'ai la conscience, ajoute le ministre, d'avoir fait respecter les droits que le Concordat donne à l'Etat. »

L'extrême gauche n'applaudit pas davantage. C'est le tour de la gauche républicaine qui éclate en bravos prolongés.

« Sur les questions religieuses comme sur toutes les matières d'enseignement, tous les membres du gouvernement sont d'accord. »

M. Lepère s'oublie et donne à l'archevêque d'Aix le titre de Monseigneur.

Murmures sur les bancs de l'extrême gauche.

« J'invite la Chambre, dit le président, à ne pas relever les expressions dont se servent les orateurs en parlant du clergé. Chacun emploie le mot qui lui agré. »

M. Lepère s'excuse. Monsieur, dit-il, n'est qu'une abréviation de Monseigneur.

Le tumulte s'accroît lorsque M. Lepère affirme qu'en matière de pétitions il a donné les instructions les plus libérales à ses préfets.

La droite s'indigne et proteste avec vivacité.

Mais l'enthousiasme des gauches ne connaît plus de bornes, lorsque M. Lepère menace Mgr l'archevêque d'Aix de toutes les foudres du parquet, s'il acquiesce la preuve, ce qui est, ajoute-t-il, probable, — qu'il ait prononcé à Châteaurenard le discours dénoncé par M. Lockroy, et s'il a reçu des adresses « factieuses » de son clergé.

Le centre gauche a gardé durant tout ce débat un imperturbable silence.

Séance du 20 mai.

Contrairement au bruit accrédité la veille, M. le ministre de la justice a persisté à présenter une autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

M. Cunéo d'Ornano, fougueux bonapartiste, a demandé la parole après le dépôt de cette demande. Il a renouvelé sa fameuse proposition relative à la liberté de la presse.

On sait qu'à la veille du 16 mai il avait déjà réclamé l'abrogation de toutes les lois sur la presse, y compris celles qui protègent en France les souverains étrangers. On sait également que ce fut là l'on des prétextes du 16 mai, ce qui n'empêcha pas ledit Cunéo d'Ornano d'être candidat officiel, en compagnie de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, qui avaient voté avec lui.

M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat à la justice a combattu l'urgence de la proposition, ainsi que l'urgence d'une proposition à peu près pareille présentée par un ultra-radical, M. Talandier. Il a fait allusion en ces termes à M. Paul de Cassagnac :

Le gouvernement a le droit et le devoir de faire exécuter la loi (Très-bien ! très-bien !) et de la faire exécuter sans exception de parti. (Très-bien ! très-bien !)

Le procureur général près la Cour de Paris a pensé qu'il y avait lieu à poursuivre des articles qui contiennent des attaques violentes, je dirai même des attaques honteuses contre le gouvernement. (Bruit à droite). Le gouvernement a jugé que, dans le but de faire justice à tous, il convenait de laisser suivre la poursuite.

L'auteur des articles incriminés appartenant à cette Chambre, nous vous demandons l'autorisation de poursuivre. Vous avez un moyen excellent de faire connaître votre sentiment, car la demande du gouvernement sera renvoyée aux bureaux. Si la commission nommée par les bureaux n'est pas d'avis de poursuivre, elle le dira, et le gouvernement comprendra ce que cela signifie. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche).

L'urgence a été repoussée par 192 voix contre 110.

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ont voté pour l'urgence. Ils trouvent que la liberté de la presse n'est pas assez grande.

Nous devons reproduire textuellement les paroles qui ont été prêtées à l'archevêque d'Aix. Il aurait dit dans un sermon prêché à Châteaurenard :

Les ministres, comme des lions furieux, se sont jetés sur l'Eglise pour la dévorer. Ils mangent avidement depuis trois mois ; mais comme ils sont incapables de digérer, ils crèveront d'indigestion comme des porceaux. L'Eglise, plus forte que jamais, reprendra dans les régions gouvernementales la place d'honneur à laquelle elle a droit.

Le *Siècle* croit savoir aujourd'hui que le gouvernement a ordonné une enquête sur ces faits.

L'*Univers* s'est contenté de dire au sujet de la correspondance en question :

Le correspondant du *Siècle* montre une telle passion dans le récit qu'il prétend avoir vu et entendu, que son témoignage porte avec lui son démenti.

Les faits ne tarderont pas à être éclaircis par l'enquête.

INFORMATIONS

On écrit d'Angleterre, le 13 mai, à la *Germania*, de Berlin :

« Il y a quelques semaines, un grand nombre d'hommes voués aux études historiques en Angleterre, et notamment dans l'Université de Cambridge, se sont réunis pour se consulter au sujet de la question des couvents et, après trois jours de discussion, il sont arrivés à cette conclusion : *La suppression des couvents par Henri VIII a été un grand et cruel malheur pour le pays, et le triste état de choses actuel exige impérieusement le rétablissement d'instituts analogues en Angleterre.* Dans le vote sur cette résolution, 88 voix se sont prononcées pour, 60 contre.

« Ainsi, chose curieuse ! ces hommes, tous protestants, sont en grande majorité, d'avis, avec le défunt cardinal Wiseman, que le meilleur

leur moyen de combattre la misère et l'ignorance du peuple anglais, c'est de favoriser les congrégations religieuses et les écoles congréganistes. »

L'empereur Charlemagne a trouvé grâce devant le conseil municipal de Paris. Il aura son groupe, et ce n'aura pas été sans peine, puisque cette assemblée avait commencé par le lui refuser, bien qu'on ne pût alléguer contre lui qu'il avait fait partie du 16 mai.

Nous avons raconté cette histoire ; nous ne la recommencerons pas, puisqu'elle est loin d'être aussi amusante que celle du petit navire.

MM. Thiébault, fondateurs, avaient demandé à ériger le groupe où on voudrait ; c'était leur œuvre, et l'idée leur était venue d'en faire cadeau à la capitale. Le conseil avait refusé ce présent, qu'il croyait renouvelé d'Artaxercès. Charlemagne lui faisait l'effet d'un succédané de quelque maréchal de France. Des militaires, ça se vaut. Bref, MM Thiébault en auraient été pour leurs frais de générosité, si on ne s'était souvenu à temps que l'Université de Paris, en 1661, avait adopté le grand empereur pour son patron.

Charlemagne aura donc son groupe ; seulement, ce n'est plus le square Saint-Jacques, c'est la place Notre-Dame qui lui sera affectée.

Dimanche dernier, le peuple suisse s'est prononcé pour le rétablissement facultatif de la peine de mort. Tous les citoyens de la République helvétique étaient appelés à se prononcer par *oui* ou par *non* sur l'abrogation de l'article 65 de la Constitution fédérale de 1874, qui interdisait la peine de mort dans la Suisse tout entière. La majorité a été de vingt mille voix.

On lit dans le *Figaro* :

M. Hérold, dans la séance du Conseil municipal de Samedi, a annoncé que l'école des Frères de la rue Montgolfier a été supprimée à cause de l'arrestation d'un Frères accusée d'un attentat à la pudeur.

Un frère, il est vrai, a été arrêté le 26 avril, à cinq heures du soir, sur l'accusation d'un enfant de huit ans, Brésilien de naissance.

Le commissaire de police du quartier a enlevé si subitement l'inculpé qu'il ne lui a pas donné le temps de remonter à sa chambre pour prendre son chapeau et son manteau.

Les allégations de l'enfant étaient si contradictoires et si invraisemblables qu'il était facile de découvrir la fausseté des accusations. Mis en contradiction avec lui-même, l'enfant a enfin avoué qu'il a menti et qu'il n'avait rien à reprocher au Frère. Le démenti le plus complet fait en présence de ses parents, et l'impossibilité matérielle que le crime imputé se fût accompli dans les circonstances de temps et de lieu indiquées dans l'accusation ont porté le parquet à mettre le Frère en liberté, mercredi 14 mai.

M. le préfet ignorait-il, par hasard, la solution de cette affaire ?

CHRONIQUE LOCALE

Le service d'été commencera sur le réseau des chemins de fer d'Orléans, le 26 mai. Voir les modifications apportées à la marche des trains, en tête du journal.

On lit dans le *Courrier du Lot* la plate niaiserie suivante :

Il y a des gens timorés, hésitants, qui, comme dit le proverbe, cherchent toujours midi à 14 heures. Le *Journal du Lot* a changé le proverbe, ce qui n'est pas facile. Avec l'esprit d'initiative qui caractérise cette feuille légère, voici comment elle renseigne les voyageurs qui désirent savoir à Libos ou à quelque station intermédiaire, à quelle heure ils arriveront à la ville qui n'est pas du tout fière d'avoir donné le jour à S. M. Léon I^{er}.

Arrivée à Cahors :
« 15 heures 16^m matin. »
Voyez-vous d'ici ce voyageur se grattant l'oreille et se demandant quelle heure ce peut bien être à Cahors que 15 h. 16. — S'il a un peu de bon sens, il fait le calcul suivant :

12 h. du matin, c'est midi.
13 h. c'est 1 h. soir.
14 h. c'est 2 h. soir.
enfin 15 h. 16^m ce doit être 3 h. 16^m soir, et il en conclut que c'est bien long : partir de Libos à 6 h. 49 et n'arriver à Cahors qu'à 3 h. 16^m du soir !

A moins que... ? oui, c'est ça : une coquille d'hultre, une distraction du compositeur et du

correcteur. Rassurez-vous donc, ô voyageurs, et au lieu de 15 h. 16 matin, lisez 14 h. 16.

Par décret du 22 mai 1879, M. Tailbade (Louis), est nommé maire de la commune de Castelnaud, en remplacement de M. Mazelié, démissionnaire.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

Conférence à Luzech.

La Société philotechnique du Lot poursuit le cours de ses conférences, à Cahors et dans d'autres localités. Les journaux avaient annoncé qu'une conférence sur *Joseph Lakanal* devait être faite à Luzech, le jeudi 15 Mai, par M. Delpech, professeur au Lycée de Cahors, un des membres actifs et dévoués de cette association.

M. Delpech a réalisé sa promesse avec un plein succès. Au jour fixé, il s'est rendu à Luzech, accompagné de M. Forfer, professeur d'histoire. A 3 heures de l'après-midi, il a fait son entrée à l'hôtel-de-ville, où l'attendait un nombreux auditoire, qui remplissait la vaste salle de la Mairie et le vestibule qui la précède. Parmi les assistants qui étaient principalement de Luzech, on remarquait la plupart des Instituteurs du canton, et quelques Institutrices, ainsi que plusieurs Messieurs des communes voisines.

M. Delpech a fait connaître d'abord l'existence et l'organisation de la Société philotechnique : il en a expliqué et précisé le but, qui est de favoriser et de propager l'instruction populaire, par la création de Bibliothèques publiques et de cours gratuits pour les adultes. A mesure que cette association se développera et qu'elle verra ses ressources augmenter, elle étendra de plus en plus ses bienfaits dans les divers cantons de notre département.

Le zélé professeur a rappelé ensuite qu'il a eu l'honneur de faire récemment une conférence à Cahors et une autre à Duravel, sur la vie et les travaux de *Benjamin Franklin*, cet illustre Américain du dernier siècle, qui, sorti des rangs du peuple, sut, par ses talents et son activité persévérante, s'élever aux plus hautes positions et se signaler par d'éminents services, comme savant, et comme politique. Franklin est un des plus frappants exemples de ce que peuvent le talent et le génie, l'amour de l'étude, l'application au travail, l'énergie de la volonté et le dévouement à son pays.

Après ces considérations générales et préliminaires, M. Delpech a abordé le sujet spécial, qui avait été annoncé, en parlant de *Joseph Lakanal*. Il n'a pas eu pour but de présenter une biographie complète de Lakanal, mais bien de faire ressortir les services qu'il a rendus à l'instruction en France.

M. Delpech a exposé et mis en lumière les divers actes par lesquels Lakanal signala son zèle et son dévouement pour les belles-lettres, les sciences et les arts, malgré les troubles et les commotions que la France eut à traverser durant la période tourmentée qui termina le siècle dernier.

Homme instruit et savant, professeur dans divers collèges au début de sa carrière ; élu par ses compatriotes de l'Ariège représentant du peuple, comme membre de cette assemblée qui prit le nom de *Convention nationale*, en 1792, élu plus tard membre du *Conseil des cinq cents*, Lakanal occupa aussi de hauts emplois politiques ou administratifs. Ce fut dans ces diverses positions, et surtout comme représentant du peuple, que Lakanal, par ses discours par ses divers rapports, par les décisions qu'il provoqua au sein de la *Convention nationale*, eut occasion de rendre d'éminents services aux lettres, aux sciences et aux arts.

Lakanal fut admis à l'*Institut de France*, qui comprend cinq Académies ; il faisait partie de l'Académie des *Sciences morales et politiques*.

Dans la dernière partie de sa conférence, le professeur s'est attaché à montrer la part active que prit Lakanal à l'organisation de l'enseignement dans notre patrie. Ce fut d'après les projets et les plans présentés par Lakanal, que la *Convention* décréta la création et l'organisation des *Ecoles primaires* pour les enfants des deux sexes et des *Ecoles centrales* (ou lycées).

Les commotions politiques et les événements qui se précipitèrent, arrêtaient bientôt le fonctionnement régulier de l'enseignement primaire.

L'organisation légale des écoles primaires fut reprise incomplètement après la révolution de 1830. Elle s'est développée lentement depuis cette époque. De nos jours, sous l'influence des institutions républicaines, elle tend à devenir progressivement plus forte et plus complète.

En développant sa conférence dont nous n'avons présenté ici qu'une rapide esquisse, M. Delpech s'est fait remarquer par la clarté de l'exposition, par un style correct et élégant. Il a montré en même temps beaucoup de tact et de modération. On voit qu'il a pour principe, en parlant des hommes et des choses, d'être toujours juste, calme et impartial. Ce sont là des qualités précieuses, qui ne peuvent que lui concilier la bienveillance de ceux qui l'écoutent et savent le comprendre.

M. Delpech a su toujours captiver ses auditeurs, qui l'ont écouté avec une attention sérieuse et un vif intérêt, et l'ont fréquemment applaudi.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Histoire. — 1^{er} Nouvelles ; 2^e Rulhe.

Philosophie.

Dissertation latine. — 1^{er} Cloup ; 2^e Rigaldies.

Mathématiques préparatoires.

Allemand. — 1^{er} Sentenac ; 2^e Gayet.

Rhétorique.

Version grecque. — 1^{er} Bénéch ; 2^e Parvieux.

Seconde.

Anglais. — 1^{er} Rossignol ; 2^e Magimel.

Allemand. — 1^{er} Marateuch ; 2^e Labie.

Troisième.

Narration française. — 1^{er} Crudy ; 2^e Grenat.

Quatrième.

Allemand. — 1^{er} Bénéch, El. ; 2^e Bergon.

Anglais. — 1^{er} Maury ; 2^e Delbouis.

Cinquième.

Version grecque. — 1^{er} Crayssac ; 2^e Prunieras.

Sixième.

Exercices grecs. — 1^{er} Gaston ; 2^e Parant.

Septième.

Histoire. — 1^{er} Denons ; 2^e Marbot.

Huitième.

id. 1^{er} Bénéch, Ernest ; 2^e Pouget.

CLASSE PRIMAIRE. 1^{re} division.)

Géographie. — 1^{er} Gratacap, Marc ; 2^e Tarayre.

2^e division.

id. 1^{er} Mendaille ; 2^e Lascroux.

3^e division.

id. 1^{er} Pinel ; 2^e Bonysou, L.

4^e division.

id. 1^{er} Salomon ; 2^e Aladel.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Comptabilité. — 1^{er} Bouloumié ; 2^e Vaurès.

4^e année.

Histoire. — 1^{er} Labro ; 2^e Besse.

(Année préparatoire).

id. 1^{er} Bucamp ; 2^e Simonis.

Le Proviseur,

VASTICAR.

Remonte générale.

3^e circonscription.

DÉPÔT D'AGEN

Itinéraire que suivra le comité d'achat dans le département du Lot, pendant le mois de juin 1879.

Gramat, mercredi, 4 juin, à midi.
Bretenoux, jeudi, 5 id. à midi.
Assier, vendredi, 6 id. à 11 heures.
Figeac, samedi, 7 id. à 8 h. ures.
Cahors, lundi, 9 id. à 8 heures.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

DATE	JOUR	SAINTS	FOIRES
25	Diman.	s Gregoire.	
26	Lundi.	s Philippe.	Bach, Cardaillac, Labastide-Murat, Montvalent, Cartucet, Martel.
27	Mardi.	Marie-Mage.	Cazals, Laramière, St-Cermain, Puybrun.
28	Mercr.	s Germain.	Beauregard, Montcuq, Espédaillac, Montfaucou.
29	Jendi.	se Théodosie.	Grézels, Coniac, Fôiraac.
30	Vend.	s Eélix.	
31	Samedi	se Angèle.	Eontaces, Molières, Bétaillac.

Lunaisons du mois de Mai.

☉ P. L. le 6, à 5 h. 34 du matin.
☽ D. Q. le 13, à 2 h. 43 du matin.
☉ N. L. le 21, à 6 h. du matin.
☽ P. Q. le 28, à 11 h. 46 du soir.
Les jours croissent de 1 h. 43 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 Mai

Naissances.

Laurent, Henri, rue Namphase.
Carriol, Edouard, rue Nationale.

Valade, Marie, rue Fondue-Haute.
 Lehes, Eugène, rue de la Prefecture.
 Heng, Antoine, Louis, à Labarre.
 Contou, Paul, rue des Boulevards.
 Séguy, Marguerite, à Saint-Georges.

Mariages.

Toulet, Jean, et Ponté Marguerite.
 Boussuge, Louis, et Pirean Marie.

Décès

Barradis, Louis, 70 ans, rue Salvat.
 Gourgou, Louis, 58 ans, à Bonydon.
 Doumeyren, Marie, 62 ans, rue Pellegry.
 Abalon, François, 69 ans, (hospice).
 Delso, Victor, 17 mois, rue des Elus.
 Janot, Nathalie, 36 ans, à la Chanterrie.
 Ansignac, Jean, 63 ans, rue Salvat.
 Austray, Marie, 10 mois, rue du château.
 Frayssy, Poulette, 50 ans Citadelle.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

Issoudun (Indre), 18 mai.

Il y a des plaintes sérieuses au sujet de la récolte en terre. Les blés n'ont pas une belle apparence et, avec le mauvais temps que nous avons, il est à craindre que la récolte devienne, de plus en plus, mauvaise.

Les orges et les avoines de printemps, qui étaient bien levées, sont aujourd'hui, dans les mêmes conditions que le blé.

D'ici une quinzaine, les renseignements donnés pourront être plus précis au sujet de la récolte en général dans nos contrées.

Saumur (Maine-et-Loire), 18 mai.

Nous sommes toujours sous l'influence d'une température froide; aussi les plaintes sur l'état de notre future récolte deviennent, de plus en plus, vives.

Sens (Yonne), 19 mai.

La pluie qui est venue ces jours-ci, et la chaleur qui paraît venir, font beaucoup de bien à nos récoltes en général.

Les blés en terre prennent meilleur aspect. Les seigles s'allongent; les avoines lèvent à souhait, mais nous avons besoin de chaleur.

Toulouse (Haute-Garonne), 18 mai.

Depuis trois ou quatre jours la température est bien meilleure, et si cela continue on pourra faire les semences de maïs, pommes de terre et haricots qui sont déjà assez en retard. La culture se plaint toujours de l'apparence des blés; elle en trouve la végétation peu active et elle craint beaucoup que l'épi ne sorte généralement assez petit.

BLÉ

Le retour du beau temps ramène un peu de lourdeur sur notre marché, et, bien que les offres de blé indigène ne soient pas plus nombreuses, la meunerie rencontre moins de résistance en culture et réussit à traiter quelques lots de bonne qualité ordinaire, à 25 et 50 centimes de moins que mercredi dernier; en commerce, on demande les mêmes prix, et les affaires sont à peu près nulles.

FAITS DIVERS

Cour d'assises de la seine

Les faux cochers

On se souvient de l'émotion qu'avait causée à la fin de l'année dernière l'annonce de vols commis la nuit par de prétendus cochers, au préjudice d'étrangers arrivant à Paris.

Trois malfaiteurs dangereux sont traduits de ce chef devant le jury. Ce sont :

- 1° Charles Collin, né à Paris, vingt-huit ans;
- 2° Désiré Lévêque, vingt-deux ans;
- 3° Martin Vauthier, vingt-deux ans.

Ces trois coquins s'étaient connus en prison, d'où ils étaient sortis au cours de l'été de 1878; dans la promiscuité de la geôle, ils avaient organisé un ingénieux système de brigandage qui consistait : d'abord à voler des fiacres aux stations de voitures; ensuite à se rendre le soir, avec ces fiacres volés, aux arrivages des gares, à prendre là des voyageurs et à les entraîner enfin dans des lieux déserts pour les détrosser à loisir.

Le 20 octobre, Lévêque et Collin entreprirent

leur première excursion.

Vers neuf heures du soir, ils avisent, boulevard des Capucines, une voiture de place portant le n° 7649, dont le cocher était allé dîner chez un marchand de vin. Lévêque monte sur le siège et Collin s'installe dans la voiture. On se dirige vers la gare de Lyon.

A dix heures, Mme Campi, modiste, qui arrivait d'Italie, prend cette voiture pour se faire conduire passage Laferrière.

A peine en route, le faux cocher prétexte que son cheval est fatigué, qu'il perd un fer, et demande à charger la malle sur une autre voiture, sans doute dans le dessein d'enlever simplement la malle.

Mme Campi proteste; alors Lévêque s'arrête chez un marchand de vin. — Discussion. — Un individu qui se prétend inspecteur de police intervient; c'est Collin. Il offre à Mme Campi de monter à côté d'elle en voiture et de l'accompagner jusqu'à sa destination. Mme Campi accepte, mais ne tarde pas à s'apercevoir que son voisin fouille ses poches et essaye de lui enlever sa montre. Elle jette les hauts cris; mais on était arrivé dans un quartier perdu, près la barrière de Pantin.

Le faux inspecteur envoie un formidable coup de poing dans la poitrine de la voyageuse, ouvre la portière et prend la fuite en emportant un sac rempli de bijoux.

A ce moment, le cocher saute à bas de son siège, crie: « Au voleur! » et, mettant dans la main de la voyageuse son fouet et ses guides, se met à courir après le faux inspecteur.

Mme Campi n'a pu rattraper ni le faux inspecteur ni le faux cocher, cela va sans dire.

Deux jours après, le 22 octobre, Lévêque, sous prétexte de débattre le prix d'une longue course à la station du boulevard Denain, entraînait un cocher au cabaret et le faisait boire, tandis que ses deux acolytes, qu'il rejoignait bientôt, s'emparaient de sa voiture et s'enfuyaient encore à la gare de Lyon.

Vers dix heures du soir, à l'arrivée d'un train, ils étaient requis par un sculpteur italien, M. Pellegrini, qui se faisait conduire avenue de la Grande-Armée.

Au lieu de s'arrêter à cet endroit, les trois complices, dont l'un s'était subrepticement installé à l'arrière de la voiture, s'engageaient dans le bois de Boulogne, se perdaient dans une allée obscure et, se précipitant sur le sculpteur épouvanté, le garrotant, le bâillonnant, ils le dévalisaient cette fois tout à l'aise. Argent, montre, portefeuille, papiers, valise, couverture de voyage, tout leur était bon.

Nantis de tous ces objets et laissant leur victime moribonde sur le sol, ils se dirigeaient, à brides abattues, vers Versailles, où il y avait fête cette nuit-là et où ils espéraient pouvoir ramener quelque riche proie.

Malheureusement, les voleurs ne sauraient penser à tout: ils avaient oublié d'allumer leur lanterne; ils tombaient dans une patrouille de gendarmes qui leur déclarait contravention pour ce fait, et qui, comme ils n'avaient point de papiers constatant leur identité, les conduisait chez le commissaire de police de Ville-d'Avray.

Chemin faisant, ils cherchaient à se débarrasser de tous les objets compromettants qu'ils avaient volés au sculpteur; cela donnait l'éveil; on les arrêtait, et malgré leurs dénégations, après avoir été confrontés avec les deux victimes des attentats que nous avons racontés et reconnus par elles, ils ont comparu devant la cour d'assises de la Seine.

Les débats ne nous ont rien appris de nouveau, les trois accusés ayant refusé de répondre à presque toutes les questions qui leur étaient posées.

Le jury a rendu le verdict empreint de fermeté qu'on était en droit d'attendre dans une pareille affaire.

Déclarés coupables sans circonstances atténuantes, les trois accusés ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

INCIDENT

Au moment où cette condamnation était prononcée, Vauthier s'écrie: « A perpétuité! Oh! les canailles, ils vont me payer ça! » et, ce disant, il se débarrasse d'un coup d'épaulade de l'étreinte des deux gardes municipaux qui sont à ses côtés, saisit le sabre de l'un d'eux et veut s'élançer par-dessus la balustrade dans le pré-

toire.

On le retient, une lutte terrible s'engage; il ne faut pas moins de huit gardes pour venir à bout de ce forcené et l'emporter hors de l'audience. Il pousse des cris de rage que l'on entend jusque dans les corridors du Palais.

Heureusement, Collin et Lévêque, solidement maintenus, n'ont pas essayé de profiter du tumulte.

MEURTRE DE M. DE MONTGOLFIER A NAPLES.

On mande de Naples, 13 mai:

Notre colonie française vient d'être bien douloureusement affectée par un crime commis à l'Isola di Sera sur les bords du Liri:

M. Lefèvre, comte de Balzorano, a fait construire là une magnifique fabrique de papiers qui occupe un nombre très-considérable d'ouvriers et qui a créé dans ces localités autrefois misérables, une grande activité industrielle. M. de Montgolfier, qui appartient à cette famille illustre dans la science qui a créé les aérostats auxquels elle a laissé son nom, est directeur des usines du Liri. Avant-hier, faisant une inspection dans les mines, il trouva un ouvrier seul dans une chambre isolée, dépendante du mécanisme. Cet ouvrier, inoccupé et fumant son cigare, interrogé par M. de Montgolfier, répondit qu'il avait été envoyé là, pour réparer une courroie. Interpellé sur le fait allégué par l'ouvrier, le chef mécanicien répondit aussitôt que l'ouvrier avait menti. M. de Montgolfier revint, et dit à l'ouvrier: « Je t'inflige une amende de vingt-cinq centimes, non pas parce que je t'ai trouvé inoccupé, mais parce que tu m'as menti! »

Cela fait, M. de Montgolfier se dirigea vers son bureau.

Au milieu d'un corridor sombre, un individu venant derrière lui, le frappa légèrement sur l'épaule; il se retourna, et reçut aussitôt, dans l'abdomen, deux coups de stylet. M. de Montgolfier ne poussa pas un cri, et le meurtrier, sans doute sous l'empire d'une émotion qu'il ne put dominer, tomba à la renverse. Sur le moment, M. de Montgolfier n'éprouva qu'une douleur peu vive, il continua sa marche en accélérant le pas, et arriva à son bureau où se trouvait son fils, mais les douleurs devinrent aiguës; il s'assit, et on a pu constater qu'il avait reçu deux profondes blessures produites par un stylet à lame très-fine. On le porta au lit; le ventre se gonfla instantanément dans des proportions démesurées; on put constater ensuite que la vessie était pleine de sang; ces symptômes faisaient craindre aux médecins une fin prochaine.

Quant au meurtrier, il a trouvé le moyen de disparaître: on suppose qu'il aura trouvé un refuge dans les montagnes baises qui bordent le fleuve.

Un des premiers médecins de Naples, M. Olivieri, assiste le malade; malgré l'extrême gravité des blessures, le docteur n'a pas perdu tout espoir de le sauver.

DERNIÈRES NOUVELLES

On lit dans la République Française:

« Une circulaire sur les processions vient d'être adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur. Il y est dit d'une façon générale que le gouvernement n'a point actuellement à intervenir pour autoriser ou interdire les démonstrations de cette nature, en vertu de la loi de germinal an X, bien que dans sa pensée la loi ne soit pas toujours interprétée comme elle doit l'être. Il laisse aux préfets et aux maires le soin d'user comme ils le jugeront utile du droit que leur confèrent les lois de police générale et de sûreté publique. »

M. le président de la République a reçu Mgr Pie, évêque de Poitiers, récemment nommé cardinal.

En quittant l'Elysée, Mgr Pie s'est rendu au ministère de l'intérieur et des cultes, où il a eu une longue conversation avec M. Lepère.

M. Jules Ferry a déposé le projet de loi suivant:

Art. 1^{er}. — Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur titulaire ou adjoint, d'institutrice titulaire ou adjointe, dans une école publique ou libre, s'il n'est pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Toutes les équivalences admises par le paragraphe 2 de l'article 25 de la loi du 15 mars 1850 sont abolies.

Art. 2. — Nulle ne peut exercer les fonctions de directrice ou de sous-directrice de salle d'asile publique ou libre, si elle n'est pourvue du certificat d'aptitude à la direction des salles d'asile institué par l'article 26 du décret du 21 mars 1855.

Art. 3. — La présente loi ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} octobre 1882.

Art. 4. — La présente loi n'est pas applicable: 1^o Aux institutrices publiques et libres qui, lors de la publication de la loi, auront dix années d'exercices comme directrices d'une école; 2^o Aux directrices de salles d'asile comptant, à la même date, dix années de service comme directrices de salle d'asile.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 24 mai, 2 h. 26, soir.

On assure que les nominations suivantes de juges de paix paraîtront à l'Officiel demain ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

MM. Célières à Figeac; Latapie à Gramat; Solmiac à Salviac; Linars à Vayrac.

Bourse de Paris

Cours du 24 Mai

Rente 3 p. %	80 55
— 3 p. % amortissable	83 00
— 4 1/2 p. %	114 00
— 5 p. %	115 07

République Française.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Crégols, le premier avril mil huit cent soixante-dix-neuf, les sieurs Vinel (Guillaume), Lufau (Jean), Loulmet (Jean-Baptiste) et Loulmet (Pierre), ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 26,

SAVOIR :

Vinel (Guillaume),

15 ares 26 centiares de terre (section C, n° 419).

Lufau (Jean),

7 ares 70 cent. de terre (section D, n° 48).
 0 ares 75 cent. de bois et friche (section D, n° 49).

Loulmet (Jean-Baptiste),

19 ares 38 cent. de terre (section C, n° 467).
 5 ares 42 cent. de vigne (— C, n° 471).
 1 ares 10 cent. de vigne (— C, n° 478).
 1 ares 42 cent. de terre (— C, n° 474).
 12 ares 75 cent. de terre (— C, n° 474).

Loulmet (Pierre),

2 ares 64 cent. de terre (section B, n° 131).
 4 ares 80 cent. de terre (— D, n° 46).
 61 ares 64 cent. de bois (— C, n° 601).
 13 ares 79 cent. de terre (— C, n° 467).
 8 ares 40 cent. de friche (— C, n° 466).
 moyennant la somme de

SAVOIR :

Vinel (Guillaume), six cents francs.
 Lufau (Jean), sept cents francs.
 Loulmet (Jean-Baptiste), sept cent vingt francs.
 Loulmet (Pierre), mille deux cent soixante-dix francs.
 Cahors, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-dix-neuf.

Le Maire,
PARRA.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital : SIX MILLIONS

Exécute les Ordres de Bourse au Courtage Officiel, sans commission; paie les coupons à ses clients 15 jours avant leur échéance, sans escompte ni commission. Placement de Fonds avantageux.

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris,

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastil les des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botes, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépot chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérissez promptement et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépot général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

FER QUEVENNE
Le Fer Quevenne est une des rares préparations approuvées par l'Académie de Médecine : c'est le seul ferrugineux honoré nominativement d'une Médaille à l'Exposition universelle de Paris 1878. Il est ordonné contre l'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang; aux femmes, aux enfants lymphatiques; dans la croissance, les convalescences. C'est le fer le plus actif, le plus agréable, le plus économique, n'offrant pas les effets fâcheux des autres ferrugineux. — Je donne toujours la préférence au Fer Quevenne sur toutes les autres préparations ferrugineuses (1879).
BOUCHARDAT, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Refuser les nombreuses contrefaçons impures et inefficaces. — Pour être certain d'avoir le VÉRITABLE Fer Quevenne, exiger les marques ci-contre :

Le flacon : 3 fr. 50
Dépot à la Pharmacie Emile GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.

EXTRAIT DE SANG
Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bouf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Dépot à Cahors, droguerie Vinel.

SIROP ET PÂTE DE LAGASSE
à la Sève de Pin maritime.
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de *Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme*, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.
Dépot dans les principales Pharmacies.
Dépot à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

LES PÉNITENTS
Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,
Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.
Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.
A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).
A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taubout — Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taubout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

En fait de Libertés, la meilleure est encore celle du ventre. Telle est la devise de D^r Frank, extrait de la brochure : *Une question d'Hygiène. Les Grains de santé de D^r Frank* en assurant cette précieuse liberté mettent leurs clients à l'abri de bien des maux. Et quelle économie pour s'assurer la santé ! 1 f. 50. pour 50 grains ! Avoir soin de demander aux pharmaciens les Véritables contenus dans des boîtes bleues avec étiquettes imprimées en quatre couleurs.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 48,412,727 fr.
Arrérages payés aux Rentiers 153,543,717 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 17,776,073 fr.
S'adresser pour les renseignements à M. Bénéch, à Cahors; M. Phel, à Figeac; Lacambre, Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.
Offre d'Agence
Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien chanter à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir guérit en un mois
FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES
POUDRE MAZADE & DALOZ
14, rue d'ALGÈRE, LYON
La seule infallible pour détruire les
CAFARDS
s'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau
Vente chez MM. les Phar., drog^{es} et épiciers.
Dépot à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.
Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

UN FRANC PAR AN
Le Moniteur des Valeurs à Lots
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une caverne financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.	5 fr. par mois
200 — — — — —	40 —
300 — — — — —	45 —
400 — — — — —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **L'ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

RECUEIL DE Vieilles Chansons Quercynaises
par M. DAYMARD,
Ingénieur civil à Sérignac.
En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES
C^{ie} d'Assurances sur la vie (fondée en 1858)
SIÈGE SOCIAL A PARIS, RUE DE LA PAIX, 4
TIRAGE DE 1879
Il sera procédé le 31 Mai, à 2 heures, au siège social, au tirage des titres d'assurances en cas de décès, Mixtes et en cas de vie à payer par anticipation en 1879.
S'adresser pour les renseignements et souscriptions à l'agence de la Société Générale, rue Fénelon, 7, et à M. Petit, Directeur, à Cahors.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY
(Allier) — PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, Boulevard Montmartre

ASITHÈME CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica
de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris
Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asithème, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & C^{ie}.
Dépot dans les principales pharmacies.
Dépot à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.